

Arrêté 2024-55C

ARRETE DU MAIRE

Portant signature d'une convention de mise à disposition des locaux à Cheux pendant la période des travaux

Le Maire de Thue-et-Mue,

Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire ;
Vu les travaux devant s'effectuer à Cheux 14210 THUE ET MUE pour la création de l'espace culturel et de la maison de service au publics ;
Vu la disponibilité des locaux appartenant à Monsieur et Madame Eric Letellier ;
Vu la proposition faite par la commune aux propriétaires de mettre à sa disposition les locaux pour la continuité des services publics pendant la durée des travaux ;

DECIDE

Article 1 :

La proposition, acceptée par Monsieur et Madame Eric Letellier, est validée.

A compter du 1^{er} juillet 2024 la commune participera au remboursement de leur frais pour un montant mensuel de 956,56 € suivant la convention signée.

Fait à THUE ET MUE, le

10 JUIN 2024

Le maire,
Michel LAFONT

